Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

ID: 026-212601975-20241118-DELIB_2024_46-DE

COMMUNE DE MONTÉLIER

Département de la Drôme Canton de Valence II

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° DELIB_2024_46

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit novembre, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard. Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal: 12/11/2024

<u>Présents</u>: MM. VALLON, AUBERT, BRUNET, BOINOT, DELOLY, ESTEVES, GREGOIRE, GUILHOT, JULIEN, LAURENT, VARACCA, VIOSSAT, MMES, BLANC Christine, BLANC M. Françoise, GLAZKOFF, LAURENCO, MAIRE, PERROT, RACHON, TANIOS,

Excusés ayant donné pouvoir : MME PACHOUD (pouvoir à M. VARACCA) MM HERVIOU (pouvoir à M. ESTEVES)

Excusés: MMES COUTURIER, NAZZI, ORAND, RIVATON, et MM., CALLEJA,

Secrétaire de séance : M. ESTEVES

Objet : Reversement d'un excédent du budget annexe de l'OAP en faveur du budget principal Domaine d'intervention : 7.1- Finances locales - Décisions budgétaires

Monsieur le Maire rappelle que le vote du budget annexe OAP a été voté avec l'inscription d'un reversement de l'excédent au budget principal de 1 914 662.44 €.

Au vu de l'état des dépenses, des engagements et des restes à réaliser, Monsieur le Maire propose le reversement d'un excédent du budget annexe de l'OAP d'un montant de 600 000 € en faveur du budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le reversement d'un excédent du budget annexe de l'OAP d'un montant de 600 000 € en faveur du budget principal,
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour:

22

Contre: 0

Abstention: 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 19/11/2024

Le Maire,

Bernard VALLON